



## Clause de non concurrence pour un mandataire

Par **Cmgz**, le **19/11/2020** à **19:26**

Bonsoir,

Je suis mandataire dans le courtage en prêt immobilier depuis 10 ans.

J'ai rompu mon mandat en août dernier avec mon ancien mandant.

J'ai signé un nouveau contrat de mandataire en septembre dernier.

Aujourd'hui, mon ancien mandant m'attaque pour non respect de la clause de non-concurrence.

Quel droit a-t-il du fait de mon statut d'indépendant ?

Quel recours ai-je en qualité d'indépendant ?

merci de votre retour.  
cordialement.

Par **P.M.**, le **19/11/2020** à **20:41**

Bonjour,

Si vous aviez signé une clause de non-concurrence dans le cadre de votre premier mandat, le mandant est en droit de la faire respecter mais vous pourriez consulter un avocat spécialiste pour voir si elle est attaquable ...